

LES FEMMES REFUGIEES ET L'INTEGRATION DE LA PARITE

I. INTRODUCTION

1. Dans son dernier rapport au titre de ce point de l'ordre du jour présenté à la 16^e réunion du Comité permanent¹, le HCR a fourni un résumé de ses activités actuelles visant à promouvoir le droit des femmes à une protection et une assistance égales, définissant comment l'Organisation, en partenariat avec les gouvernements et les ONG, intégrait une analyse de la sexo-spécificité dans l'ensemble de la planification et de l'exécution de ses activités. Tout en se félicitant d'une approche en matière de parité, le Comité permanent a souligné que les initiatives spécifiques avec et pour les femmes réfugiées devaient continuer à faire partie intégrante de la stratégie. Il a également demandé que les déficits financiers ne portent pas préjudice aux activités du HCR pour l'amélioration de la condition des femmes réfugiées et la parité. Ce document de séance présente un rapport sur les progrès accomplis depuis 1999 en se focalisant particulièrement sur les initiatives visant à faire prendre aux femmes réfugiées leur destin en main.

2. Depuis le rapport de 1999, une nouvelle Coordinatrice principale pour les femmes réfugiées/la parité a été nommée, insufflant un nouvel élan à l'engagement pris par le HCR de faire avancer les droits des femmes réfugiées et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

II. QUESTIONS RELATIVES A L'ELABORATION DE LA POLITIQUE GENERALE ET A LA GESTION

Déclaration de politique générale

3. On travaille actuellement à l'élaboration d'une déclaration de politique générale sur l'intégration de la parité, complétant la politique de 1990 sur les femmes réfugiées qui a fourni jusqu'à présent le cadre des activités du HCR visant à promouvoir l'égalité entre les femmes relevant de la compétence de l'Organisation. La nouvelle politique inclura les nouvelles approches définies dans la plate-forme de Beijing et les résolutions du Conseil économique et social de 1997 sur l'intégration de la parité, passant d'une analyse des expériences différentes des hommes et des femmes réfugiées à une programmation spécifique visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'appartenance sexuelle.

4. Dès l'arrivée de la Coordinatrice principale à la mi-2000, un Groupe de travail a été constitué pour entreprendre l'élaboration d'une nouvelle politique sur la parité. Ces travaux révèlent des perspectives différentes sur ce que la politique doit contenir et sur les expériences sur lesquelles elle doit se fonder. Il a été décidé par la suite que si les discussions doivent se poursuivre, une politique ne peut être définie sans une analyse approfondie des approches des terrains actuels et sans un diagnostic des expériences des femmes et des hommes réfugiés eux-mêmes. Cette politique doit également tenir compte des résultats de l'examen actuel de la mise en oeuvre par le HCR de sa politique sur les femmes réfugiées ainsi que des principes directeurs sur la

¹ EC/49/SC/CRP.22.

protection des femmes réfugiées ainsi que d'une série de consultations avec les femmes déplacées, réfugiées et rapatriées. Cette nouvelle déclaration de politique sur la parité sera complétée au cours des mois à venir.

Examen décennal

5. Une évaluation de la mise en oeuvre de la politique du HCR sur les femmes réfugiées et des principes directeurs sur la protection des femmes réfugiées, entreprise par la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, avec l'appui de deux donateurs est en cours.² Le Département de la protection internationale, l'Unité chargée de l'évaluation et de la politique générale et la Coordonnatrice principale facilitent le processus. Bien que ses résultats définitifs soient attendus vers la fin de l'an 2001, un rapport intérimaire sera présenté à la 21^e réunion du Comité permanent.

Consultation avec les femmes réfugiées

6. Au cours de la décennie écoulée, le Comité exécutif n'a cessé de réclamer que l'accent soit mis sur le sort particulier des femmes, adolescents et enfants réfugiés qui constituent la majorité de la population réfugiée. Cet appel se fonde sur la reconnaissance du fait que les intérêts des femmes réfugiées et de leurs enfants à charge ne sont pas adéquatement couverts lorsque les activités en matière d'assistance et de protection des réfugiés sont conçues et exécutées dans un cadre neutre au plan de l'appartenance sexuelle. L'hypothèse selon laquelle l'établissement d'un lien avec les hommes chefs de communauté et chefs de famille permettra toujours de satisfaire les droits et les besoins des femmes réfugiées n'est plus considérée comme valide. Une première consultation internationale avec les femmes réfugiées a eu lieu en 1988 à Genève, convoquée par les organisations non gouvernementales. Elle a rassemblé les femmes réfugiées de toutes les régions du monde afin de discuter des inadéquations dans l'assistance et la protection des réfugiés. Suite à leurs témoignages et à leurs plaidoyers, le HCR et la communauté internationale ont pris des mesures en établissant la politique du HCR sur les femmes réfugiées. Cette initiative a catalysé les activités, les innovations et les changements qui ont orienté les programmes récents.

7. Afin de coïncider avec le 50^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le HCR, de concert avec la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, réunira les femmes réfugiées du monde entier du 20 au 22 juin 2001. Cinquante femmes représentant plus de 25 nationalités, partageront leur expérience et offriront leurs témoignages par le biais de ce dialogue offrant au personnel du HCR, au Comité permanent et aux ONG une occasion de contribuer à analyser les activités passées et définir les améliorations à apporter pour franchir les obstacles à la protection et à l'assistance rencontrés par les femmes déplacées de par le monde.

8. Pour se préparer à cette manifestation, les femmes réfugiées, déplacées et rapatriées se sont déjà rencontrées au Canada, en Colombie, en Egypte, en Géorgie, en Guinée, en Jordanie, au Kazakhstan, au Kenya, au Liban, au Mexique, au Pakistan, en Sierra Leone, en Thaïlande et ailleurs. Même durant les tout premiers stades de la discussion, certaines questions clés ont été abordées. De nombreux participants ont mieux compris le rôle du HCR. Ils ont fait l'expérience de l'importance du dialogue dans une instance de ce type. Au Moyen-Orient, en Asie centrale et dans la Communauté d'Etats indépendants, l'égalité d'accès aux procédures d'asile et la participation aux structures de direction ont été des préoccupations clés. En Europe de l'Est, les femmes ont discuté du trafic de femmes et de jeunes filles réfugiées. Tant en Europe de l'Est qu'en Afrique, les participants ont plaidé pour un rôle plus important pour les femmes dans la résolution des conflits, l'établissement de la paix et la réconciliation. Dans les Amériques, le Groupe a étudié plusieurs défis et possibilités en matière de réintégration concernant les femmes rurales et urbaines. Un

² EC/51/SC/CRP.19, par. 15.

document d'information décrivant les conclusions et recommandations du dialogue sera mis à disposition dès son achèvement. Une discussion de groupe avec cinq femmes ayant participé au dialogue aura lieu au moment de la 21^e réunion du Comité permanent.

9. Le dialogue avec les femmes réfugiées fournira également une occasion de faire entendre les voix des femmes réfugiées dans les consultations mondiales sur la protection internationale. Les questions soulevées lors de différentes réunions locales, régionales et internationales seront utilisées pour orienter le débat sur des thèmes spécifiques couverts dans ces consultations où la question des femmes réfugiées constitue un thème récurrent.

Les réseaux en matière d'appartenance sexuelle

10. Les réseaux en matière d'appartenance sexuelle ont été créés pour la première fois dans la région des Amériques pour ne plus avoir un seul point focal, souvent isolé, travaillant sur les activités en faveur des femmes mais plutôt une équipe de collègues partageant la responsabilité de l'auto-prise en charge des femmes réfugiées et de l'intégration de la parité. Ces équipes servent à créer la capacité d'autres personnels à analyser et élaborer des programmes sous l'angle de l'appartenance sexuelle. Sur la base d'une évaluation du travail des réseaux d'appartenance sexuelle dans les Amériques, des équipes sont constituées au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans les pays de l'Est et la Corne de l'Afrique. Des conseillers régionaux principaux sur les femmes réfugiées et la parité (en Syrie, au Kenya, en Turquie et au Costa Rica) partagent les leçons tirées de la constitution et de l'élargissement de ces réseaux afin de tirer parti de l'expérience précieuse acquise.

11. En Turquie, par exemple, l'Equipe interdisciplinaire s'occupant de l'appartenance sexuelle a encouragé le partage des responsabilités entre les unités responsables de la protection, du programme et des solutions durables et a favorisé la prise de conscience parmi les fonctionnaires, les organes gouvernementaux et les partenaires d'exécution de la persécution liée à l'appartenance sexuelle et des obstacles que rencontrent les femmes et les jeunes filles dans le processus de détermination du statut de réfugié. L'élaboration d'instruments visant à identifier les cas vulnérables et difficiles, un accès plus facile aux procédures d'asile du HCR pour les femmes et les jeunes filles, l'appui mutuel aux agents centralisateurs pour les préoccupations relatives aux enfants et aux adolescents et une meilleure prise de conscience des questions relatives à l'appartenance sexuelle parmi le personnel, figurent parmi les succès enregistrés par le réseau en Turquie.

12. Les équipes en matière d'appartenance sexuelle en Europe centrale et de l'Est ainsi qu'en Asie centrale ont élaboré une liste récapitulative différenciée selon le sexe pour la détermination du statut de réfugié mise à l'essai par des bureaux de la région. Cette liste récapitulative est un modèle qui est communiqué à d'autres régions afin de servir d'exemple dans l'intégration de la parité au sein des activités de protection.

III. AUTO-PRISE³ EN CHARGE DES FEMMES REFUGIEES

A. Relever le défi

13. La récente approche du développement communautaire, approuvée par le Comité permanent à sa 20^e réunion, est complétée par un travail des aspects de l'autonomie au sein du HCR en tant qu'éléments clés visant à renforcer l'auto-prise en charge des femmes. Ce travail se fonde sur 10 ans de planification orientée vers la population et de formation à la prise de conscience de la sexo-spécificité et sur des exemples de l'impact de l'appartenance sexuelle, de l'analyse sociale et

³ Le glossaire du PAM sur l'appartenance sexuelle décrit "l'auto-prise en charge" comme un "processus par lequel les femmes et les hommes se trouvant dans des situations désavantagées renforcent leur accès aux connaissances, aux ressources, au pouvoir décisionnel et prennent mieux conscience de la participation dans leur communauté afin de prendre le contrôle de leur propre environnement."

du travail avec la communauté. De plus en plus fréquemment, le HCR participe avec les populations relevant de sa compétence à l'organisation de la gestion du camp, de l'élaboration des projets et de la négociation du retour. L'auto-prise en charge des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et des rapatriés est de plus en plus acceptée comme une des pierres angulaires des activités du HCR. Il est toutefois reconnu que les obstacles liés à l'appartenance sexuelle, à la protection et à l'assistance limitent fréquemment l'accès des femmes aux connaissances et aux ressources, au processus décisionnel et à l'indépendance économique.

14. Le déplacement est une expérience contraire à l'auto-prise en charge tant pour les hommes que pour les femmes. Pour les femmes, cela prend la forme de tâches accrues ou d'un temps supplémentaire consacré aux activités traditionnelles telles que la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, les travaux domestiques et la quête de sources d'énergie et d'eau. En outre, bon nombre de ces tâches deviennent beaucoup plus dangereuses lorsque les agressions et le viol sont fréquents dans les zones accueillant des réfugiés. Face à ces contraintes et ces dangers, les femmes ne sont pas en mesure d'avoir accès aux structures décisionnelles et leurs voix ne sont pas entendues sur les questions qui affectent leur vie et celle de leurs enfants. En outre, alors que les tensions s'accroissent et que les mécanismes de protection traditionnels s'effondrent, les femmes se trouvent confrontées à la violence dans la vie quotidienne, y compris au sein de la famille.

15. En mars 2001, le HCR a convoqué une Conférence interinstitutions sur les leçons apprises de l'expérience en matière de prévention et de réponse à la violence sexuelle et fondée sur l'appartenance sexuelle dans des situations de réfugiés afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des principes directeurs du HCR de 1995 sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle. Plus de 150 participants représentant 25 pays rassemblés se sont réunis pour une conférence de trois jours. Des femmes réfugiées, des partenaires non gouvernementaux et gouvernementaux ainsi que des institutions des Nations Unies se sont jointes au HCR pour identifier où des progrès avaient été accomplis dans l'élaboration d'une approche multisectorielle visant à faire face à la violence sexuelle et fondée sur l'appartenance sexuelle pour évaluer comment et où ces méthodologies pouvaient être reprises et afin d'analyser les déficiences et donner la marche à suivre. Les participants ont élaboré des instruments spécifiques pour améliorer la protection et l'assistance aux survivants de la violence sexuelle. Des efforts en matière de plaidoyer et d'engagement, un accent sur la création de capacités tant auprès du personnel que des femmes et des hommes bénéficiaires, ainsi que la nécessité de réviser les lignes directrices du HCR concernant la violence sexuelle figurent parmi les principales recommandations émises. Un rapport sur les débats de cette conférence est disponible. Un dossier accompagné d'un CD-Rom comprenant également les débats de la Conférence est actuellement réalisé.

16. Si le déplacement crée des obstacles à l'auto-prise en charge des femmes réfugiées, il offre également des opportunités. Chaque jour, des femmes déplacées, des femmes rapatriées transcendent les rôles traditionnels qui leur interdisent la participation à la vie économique et politique, remettent en question les coutumes et les traditions par pure nécessité afin de continuer à subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Ces efforts méritent un appui et un encouragement.

B. Initiatives récentes

17. Des initiatives spécifiques visant à faciliter l'auto-prise en charge des femmes réfugiées et la parité sont exposées dans le volume II des bonnes pratiques du HCR en matière d'intégration de la parité qui va paraître prochainement. Voici quelques exemples de différentes situations de déplacement et de retour. Les chapitres par pays au sein du Rapport global sur les activités en 2000 donnent des descriptions plus détaillées des activités actuellement réalisées dans les différentes régions.

Initiative des femmes au Kosovo

18. Avec l'appui d'un donateur, l'Initiative des femmes au Kosovo a été prise en 1999 afin de favoriser l'auto-prise en charge des femmes pour qu'elles puissent participer à l'économie naissante. La tâche était immense car l'infrastructure était totalement dévastée et l'investissement extérieur négligeable. Pour les femmes en particulier, l'accès au crédit a été par ailleurs limité par les pratiques traditionnelles qui nécessitent l'engagement d'un adulte mâle et empêchent les femmes d'avoir une autonomie pour les questions financières. Cela a signifié par ailleurs que de nombreuses femmes n'avaient pas les compétences nécessaires pour travailler dans le secteur commercial.

19. Malgré un financement important de la part des donateurs pour la reconstruction du Kosovo, de 5 à 10 pour cent seulement des clients des projets de micro-crédits au Kosovo sont des femmes. Grâce à cette Initiative, le HCR et la Commission internationale catholique pour les migrations ont adopté un projet d'appui aux micro-crédits visant à permettre aux femmes de surmonter certains des obstacles qu'elles rencontrent lorsqu'elles demandent des crédits pour monter de petites entreprises. Cette initiative a fourni un appui technique aux femmes pour leur permettre d'emprunter aux instituts de micro-financement existants sans avoir la permission d'un homme membre de leur famille. Aujourd'hui, les femmes représentent 54 pour cent des emprunteurs et de nombreuses femmes n'ont plus besoin de l'appui technique du projet pour continuer à emprunter et agrandir leur entreprise. Au cours du processus, le personnel et les principes de l'institut de micro-crédits sont devenus de plus en plus sensibles à la question de l'appartenance sexuelle, ce qui a amené un changement institutionnel.

Etablissement de la paix

20. L'auto-prise en charge économique des femmes est importante mais la paix est une condition indispensable à la stabilité économique. La résolution 1325 du Conseil de sécurité du 31 octobre 2000, demande l'auto-prise en charge des femmes, y compris des femmes réfugiées afin qu'elles participent activement au processus de paix en tant qu'objectif clé des Nations Unies, du HCR et des partenaires. Malgré leur participation active aux campagnes d'établissement de la paix non officielles, les femmes sont fréquemment exclues des négociations de paix officielles. Au Burundi, les organisations des Nations Unies, y compris le HCR, se sont efforcées d'amener les femmes à participer au processus d'établissement de la paix pour veiller à ce que leurs voix soient entendues. Franchissant les barrières ethniques, politiques et sociales, les femmes burundaises de tous les milieux se sont unies pour surmonter la menace de l'exclusion du processus de paix et prendre le contrôle du processus de réconciliation. La plupart des recommandations qu'elles ont conjointement émises ont été incluses dans l'accord de paix du Burundi. Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire pour que la paix durable devienne une réalité dans leur pays, les femmes burundaises, y compris les femmes réfugiées ont désormais une base juridique pour prétendre participer sur un pied d'égalité au processus de reconstruction.

21. Au niveau local, la création de capacités pour veiller à ce que les femmes réfugiées renforcent leurs aptitudes à l'établissement de la paix est en cours dans plusieurs pays, y compris le Kenya et l'Ouganda. En République-Unie de Tanzanie, les femmes réfugiées du Burundi participent à la résolution non violente du conflit et au projet d'établissement de la paix. Il implique les femmes réfugiées dans l'éducation de la communauté aux mécanismes d'établissement de la paix et crée un forum pour que les femmes puissent discuter de questions telles que la paix et la réconciliation.

22. La recherche de solutions de rechange aux conflits violents est également une question clé pour les personnes déplacées dans les Amériques. En Colombie, les personnes déplacées à l'intérieur du territoire d'Uraba ont constitué des communautés pour la paix afin de répondre à une décennie de violences dans l'ensemble de la région. Chaque membre d'une communauté pour la paix accepte de s'abstenir du port d'armes ou de participer au conflit et la communauté elle-même se déclare neutre. Malgré cette innovation, des femmes sont exclues des organes d'assistance et

de prise de décision. Par le biais de l'information et de la prise de conscience des droits, le HCR et d'autres institutions travaillent en partenariat avec les femmes et les hommes de ces communautés pour les aider à s'affranchir des pratiques discriminatoires qui interdisent à certaines femmes d'avoir accès à l'assistance et aux terres.

23. De nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie ne vivent pas dans les communautés rurales mais se déplacent vers les villes en quête de sécurité. La survie économique est particulièrement difficile pour les femmes qui se voient souvent confrontées à des obstacles pour trouver un emploi rémunéré. Le HCR entreprend une étude de possibilités d'autres d'activités génératrices de revenus qui permettront aux femmes déplacées vivant à Bogota de se prendre en charge au plan économique.

Perspectives soucieuses d'équité lors de situations d'urgence

24. L'une des leçons tirées de l'expérience en Colombie est qu'une politique soucieuse d'égalité entre les sexes aurait dû être appliquée dès la première phase du déplacement forcé. L'absence de cette politique a eu des répercussions sur les femmes tout au long de leur déplacement et ultérieurement au cours de la réintégration. Cet exemple a illustré l'importance d'un accent mis sur les questions relatives à l'appartenance sexuelle dès le début d'une situation d'urgence.

25. En Guinée, par ailleurs, le HCR a déployé un Conseiller en matière de parité dans le cadre des équipes de réponse d'urgence suite aux attaques frontalières en 2000 qui a causé le déplacement de populations réfugiées et locales. Le Conseiller en matière d'appartenance sexuelle a travaillé avec les Forces de sécurité du personnel des Nations Unies et les groupes non gouvernementaux pour veiller à ce que des mesures soient prises pour interdire la violence fondée sur l'appartenance sexuelle et permettre aux jeunes filles et aux survivants de la violence sexuelle d'avoir accès à l'éducation et à l'appui psychologique. La consultation des femmes et des hommes réfugiés concernant l'aménagement des camps et les activités de protection facilite également l'égalité d'accès. Un indicateur clé de succès est le fait que les hommes réfugiés commencent désormais à prendre la responsabilité et à jouer un rôle de chef de file dans la campagne visant à mettre fin à la violence contre les femmes.

Sahara occidental

26. Au Sahara occidental, le HCR puise ses informations auprès des femmes qui ont constitué leur propre union nationale et ont assumé seules la responsabilité des structures administratives locales en l'absence des hommes adultes. Ces femmes organisent des campagnes pour informer les autres femmes de leurs droits et les encouragent à participer au débat politique. Elles sont responsables de la réception, de la distribution des articles alimentaires et non alimentaires, d'organiser les comités, des écoles, des organes gouvernementaux, des projets d'assainissement et de santé. Compte tenu de l'importance de la promotion des droits des femmes, le HCR fournit une documentation aux femmes et aux hommes. En outre, il construit aujourd'hui des centres de femmes afin de discuter des questions d'intérêt mutuel dans une atmosphère de confiance et de confidentialité. Moyennant leur participation active, toute la communauté a un plus grand respect des femmes et elles-mêmes s'estiment davantage.

Guatemala

27. Une enquête récente menée par le HCR sur les activités d'auto-prise en charge au Guatemala s'est concentrée sur les organisations de femmes réfugiées guatémaltèques constituées en exil et ayant obtenu l'inclusion des droits des femmes dans les accords de paix au Guatemala. Tout au long du processus, le HCR et ses partenaires d'exécution ont encouragé l'auto-prise en charge des femmes moyennant la formation, l'appui financier et ont obtenu leur participation au processus décisionnel. Non contentes d'avoir obtenu leurs propres papiers, les femmes ont eu le droit de participer à des coopératives et d'être propriétaires. Cette enquête a permis au HCR de

comprendre l'impact du retour sur les activités d'auto-prise en charge entreprises en exil ainsi que la nécessité d'une planification à long terme pour que les efforts ne soient pas vains. Si les femmes connaissent leurs droits, peu d'entre elles sont capables de les exercer dans la mesure où ils ne sont pas toujours reconnus dans la pratique. Afin de remédier à cette situation, le HCR a mis en oeuvre un programme visant à former des juristes et des fonctionnaires concernant les droits des femmes et à placer des avocats au sein des services gouvernementaux où les femmes doivent se rendre pour enregistrer les actes de propriété foncière.

L'importance de la participation des hommes

28. L'enquête au Guatemala a établi clairement que la prise de conscience du droit des femmes, tant au moment de l'asile qu'au moment du retour doit cibler clairement les hommes comme les femmes afin d'assurer le caractère durable des gains acquis au cours du conflit et de l'asile si l'on ne veut pas que les hommes veuillent ensuite que les femmes reprennent leurs rôles traditionnels. Dans les Amériques, cela fait quelque temps que l'on travaille avec les femmes pour comprendre les droits des femmes et l'identité masculine. Ces idées ont également été examinées lors de la Conférence interinstitutions susmentionnée de mars 2001. Un atelier pilote pour réfléchir à ces questions aura lieu en Turquie en juin 2001. Il est clair que le HCR et ses partenaires doivent travailler plus étroitement avec les hommes afin de leur faire mieux comprendre l'importance de l'égalité entre les sexes. Les hommes, à tous les niveaux de la société, doivent être sensibilisés sur les questions de l'appartenance sexuelle et cela est tout particulièrement crucial parmi les décideurs. Les hommes doivent également être encouragés à participer aux activités et à la formation prise en charge par les femmes telles que la santé génésique et la santé de la famille.

III. CONCLUSIONS

29. Ces exemples révèlent qu'un nombre d'expériences importantes sont en cours, à l'initiative du Siège ou du terrain. Le HCR dans son processus d'apprentissage intègre également les expériences extérieures. Ces deux dernières années, la collaboration intersectorielle a été plus importante. Ce franchissement de barrières est crucial pour faire avancer la cause des réfugiés, des femmes déplacées et rapatriées et pour intégrer les questions relatives à l'appartenance sexuelle dans les activités de protection et d'assistance. Tout récemment, les bureaux extérieurs ont commencé à inclure l'auto-prise en charge des femmes dans la stratégie visant à intégrer l'égalité entre les sexes en matière de protection, de programmation et de solutions durables. Des progrès constants sont enregistrés. Il convient de mentionner tout particulièrement à cet égard les nouveaux programmes d'apprentissage en matière de protection et de gestion qui inclut un souci d'égalité entre les sexes.

30. Il reste toutefois deux principaux problèmes : les ressources et le caractère durable. Compte tenu de la nécessité de renforcer l'égalité entre les sexes dans les activités de programmation et de protection à tous les niveaux, des ressources adéquates doivent être mises à disposition pour que des progrès soient faits dans les pays couverts par les conseillers principaux régionaux en matière de femmes réfugiées/parité et pour opérer dans de nouvelles régions (notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et en Asie) dès que cela sera possible.

31. Le caractère durable de cette entreprise constitue un autre défi. L'intégration de la parité moyennant son inclusion dans tous les plans d'opérations nationaux ne suffit pas. La parité doit faire partie intégrante de l'élaboration des politiques, des stratégies et activités de suivi et de l'évaluation des activités de protection et d'assistance. Une fois ce souci reconnu, l'impact de l'égalité entre tous les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées sera clairement visible. Dans la poursuite de cet objectif, le HCR prévoit de sélectionner un ou deux lieux d'affectation en 2002 où des efforts intensifs seront déployés pour promouvoir la parité. Un personnel spécialisé sera

déployé, une formation globale sera offerte à l'ensemble du personnel participant à l'opération et un financement ciblé sera fourni pour révéler l'impact d'une approche soucieuse de la parité dans une situation de réfugiés. La stratégie d'exécution de ce projet s'appuiera sur les leçons tirées de l'étude et de l'apport du dialogue avec les femmes réfugiées qui se poursuit depuis 10 ans.

32. Dans le contexte de la diminution des ressources, une approche fondée sur l'étude des comportements, l'activisme et la responsabilité se révélera tout particulièrement importante pour sauvegarder des activités telles que celles qui sont liées à l'auto-prise en charge des femmes et une stratégie d'intégration des questions de parité. La modification des comportements est un processus à long terme qui peut toutefois être accéléré par un apprentissage mieux ciblé; par activisme, on entend la nécessité de mieux faire accepter la parité ; par responsabilité on entend la délégation de responsabilités d'un sexe à l'autre, ce qui requiert des systèmes de réponse ainsi qu'une direction qui exige de l'ensemble du personnel qu'il utilise l'analyse de l'appartenance sexuelle et qui encourage la parité tant dans la politique que dans la pratique.